

## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2014**

**Présents :** DINTILHAC P-A. – AMIEL A.- BAILEY J.- BOUHACENE P.- BOYER M. – CAETANO F.- EQUILBEC L. – GIRARD C. – JOLY J-M. – LASSEUR N. – LE MAO C. – MALLET J. – PASCAL D.- PRAT A. – PRIOLO N.

**Secrétaire de séance :** MALLET Jérôme

Date de convocation : 24 mars 2014

Discours d'ouverture par M. DINTILHAC Pierre-Alain

Présidé ensuite par Mme LE MAO Christiane, doyenne d'âge

La séance est ouverte à 21 h 00

Les scrutateurs sont Mme AMIEL Amandine et Mme LASSEUR Noémie.

Madame LE MAO Christiane, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire. Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur MALLET Jérôme.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du Maire**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 15 bulletins blancs ou nuls : 0 suffrages exprimés : 15 majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur DINTILHAC Pierre-Alain : 15 voix

Monsieur DINTILHAC Pierre-Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé. Monsieur DINTILHAC Pierre-Alain a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur le Maire suite à son élection prend la présidence du Conseil Municipal

### **Création des postes d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Il propose la création de 2 postes d'adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, la création de 2 postes d'adjoints au maire.

### **Election des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle de Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Election du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins : 15 bulletins blancs ou nuls : 0 suffrages exprimés : 15 majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame LE MAO Christiane : 15 voix

Madame LE MAO Christiane ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjointe au Maire.

#### **Election du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins : 15 bulletins blancs ou nuls : 0 suffrages exprimés : 15 majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur MALLET Jérôme : 15 voix

Monsieur MALLET Jérôme ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance qui lui témoigne.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 H 30.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les membres,